



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AU-06(06)

Corrélation avec la surveillance physique

Juill. 2026



Journaux d'audit, traçabilité des actions

Audit and Accountability

AU-06(06) – Corrélation avec la surveillance physique (PcE-)

Énoncés :

Mettre en corrélation l'information des enregistrements de vérification avec celle obtenue lors de la surveillance de l'accès physique pour accroître la capacité d'identification des activités suspectes, inappropriées, inhabituelles ou malveillantes.

Responsable : Aucun

Discussion :

En mettant en corrélation l'information des enregistrements de vérification liée à la surveillance physique et les enregistrements de vérification des systèmes, les organisations peuvent détecter des comportements suspects ou des signes associés à ce type de comportement. Par exemple, la corrélation entre l'identité d'un individu qui permet l'accès logique à certains systèmes et l'information liée à la sécurité physique supplémentaire qui révèle la présence de l'individu sur place lorsque l'accès logique a eu lieu peut s'avérer utile dans le cadre d'enquêtes.